

Calendrier électoral – Pour la désignation des délégué.e.s étudiant.e.s au Conseil facultaire pour l'année 2024 (quorum non atteint en décembre 2023)	
Mardi 30 janvier	Ouverture de la période de dépôt des candidatures Date limite de publication des listes électorales provisoires Ouverture de la période de recours contre les listes électorales provisoires
Mercredi 7 février	Date limite de dépôt des candidatures (16h30)
Jeudi 8 février	Publication des candidatures déposées Ouverture de la période de recours contre les candidatures déposées
Mardi 13 février	Date limite de dépôt des recours contre les candidatures déposées (16h30)
Mardi 13 février	Date limite de dépôt des recours contre les listes électorales provisoires (16h30)
Mercredi 14 février	Commission électorale : examen de la recevabilité des candidatures déposées et des recours contre les listes électorales et les candidatures
Jeudi 15 février	Date limite de publication des listes électorales définitives des candidatures définitives
Jeudi 15 février	Envoi des convocations électorales
Mardi 20 février Mercredi 21 février Jeudi 22 février	Premier jour de scrutin Deuxième jour de scrutin Troisième de scrutin Troisième jour de scrutin jusqu'à 18 heures L'application de vote en ligne sera accessible sans interruption durant ces trois jours
Vendredi 23 février	Commission électorale : proclamation des résultats Ouverture de la période de recours contre les opérations de vote et de dépouillement
Mardi 27 février	Date limite de recours contre les opérations de vote et de dépouillement (16h30)
Jeudi 29 février	Commission électorale : décisions sur les recours éventuels

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site de la Faculté.

Les formulaires de candidatures peuvent être demandés par courriel à samira.barfi@ulb.be

Les candidatures doivent être introduites au secrétariat du décanat entre le mardi 30 janvier 24 et mercredi 7 février 24 (16h30) - (local F.L.2.7) . Elles peuvent également être adressées par courriel à samira.barfi@ulb.be

Les recours contre les listes provisoires des électeurs, les candidatures ou les opérations électorales doivent être déposés, aux dates prévues (cfr calendrier électoral) au secrétariat du décanat entre 9h00 et 16h30 (local F.L. 2.7).
Ils peuvent également être adressés par courriel à samira.barfi@ulb.be